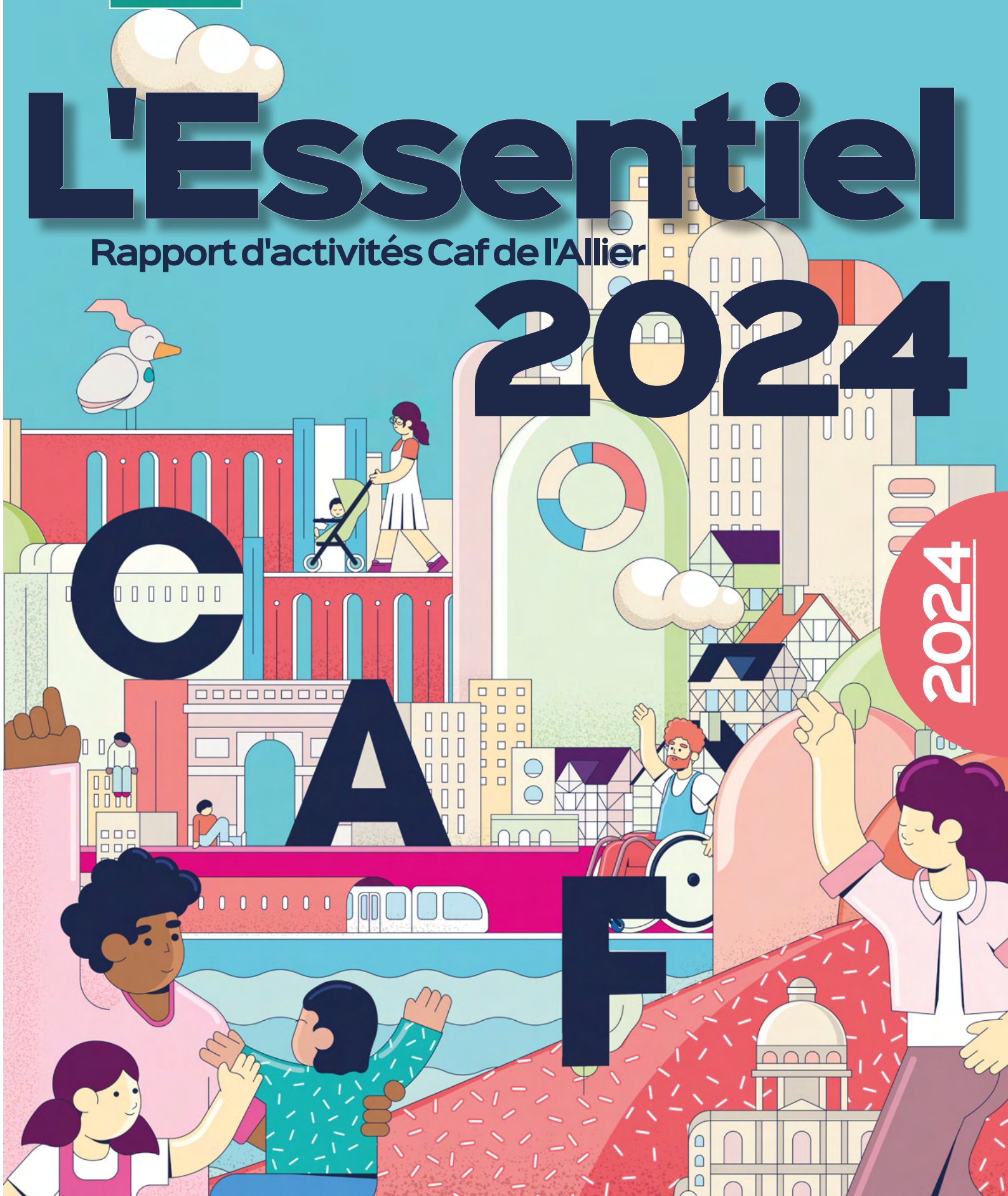


L'Essentiel

Rapport d'activités Caf de l'Allier

2024





Som- maire

L'Essentiel 2024

...

Panorama

La branche Famille, l'essentiel en chiffres, portrait de l'Allier et de ses allocataires, faits marquants 06

Des hommes et des femmes au service des allocataires et des partenaires

Le conseil d'Administration, l'équipe de Direction, les salariés, organigramme, la responsabilité sociale 18

Garantir la qualité et l'accès aux droits

La relation de service, l'accès aux droits et au numérique, la garantie du juste droit 29

Agir pour toutes les familles

Une offre petite enfance, une offre enfance et jeunesse, les aides aux vacances et loisirs, l'accompagnement à la parentalité, le cadre de vie et l'habitat, solidarité et insertion 41



Des salariés mobilisés qui mettent en oeuvre leurs expertises pour remplir leur mission de gestion des droits, d'accompagnement des familles et de lutte contre les inégalités.



La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements des équipements et de prestations individuelles versées aux familles.



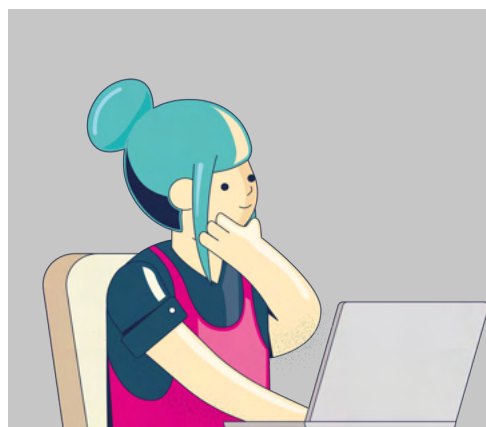
Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie.



UNE OFFRE DE SERVICE NUMÉRIQUE

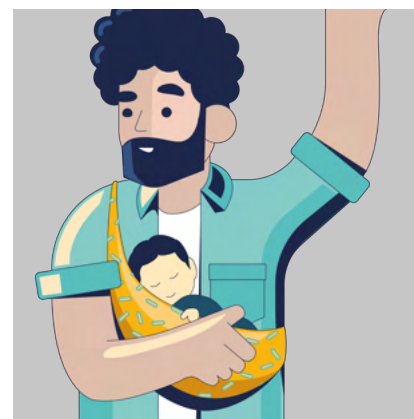
L'évolution des outils numériques et les pratiques quotidiennes qui en découlent, renforcent la volonté de la Caf de l'Allier d'être présente sur tous les supports dématérialisés.

36



10 L'ESSENTIEL EN CHIFFRES

Retrouvez tous les chiffres clés de la Caf de l'Allier : allocataires, bénéficiaires de prestations, engagements de service...



GARANTIR, LA QUALITÉ ET L'ACCÈS AUX DROITS

Développer la proactivité de nos actions pour renforcer l'accès aux droits et améliorer la qualité de notre intervention.

28





L'édito

Au sein de la branche famille, la Caf de l'Allier s'emploie à garantir au quotidien un accès effectif à des droits justes et des services utiles dans tous les parcours et situations de vie : petite enfance, jeunesse, jeune adulte, parent ou monoparent, proche aidant, touché par le handicap ou la précarité, pour les études et les temps libres comme pour le logement, l'insertion, ou l'animation de la vie sociale...

Nos 145 salariés, avec les 44 membres du Conseil d'Administration, ont à cœur de mettre en œuvre chaque jour, aux côtés de nos partenaires, élus, associations, institutions, société civile, ce beau projet de la Sécurité Sociale fondé sur la solidarité nationale depuis 1945 : **"Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins"**.

Par des aides directes aux allocataires (prestations, aides financières), des investissements et aides au fonctionnement de nombreux équipements (crèches, accueils de loisirs, centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs...), la Caf de l'Allier contribue à l'équilibre du territoire bourbonnais et de ses habitants, à hauteur de 445 millions d'euros, mais aussi par de l'accompagnement, du service et du conseil, auprès des 62 000 allocataires et plus de 400 services financés.

Au plus près de l'évolution de la société et de son territoire, la Caf de l'Allier est particulièrement fière cette année d'avoir labellisé les premières

crèches "à vocation d'insertion professionnelle" dans le département, rénové l'accueil et les bureaux de l'antenne de Vichy, maîtrisé les délais de démarche, renforcé la lutte contre la fraude, et ouvert une unité de "jumelage" de production au profit de la Caf du Val d'Oise.

Notre action se veut responsable : réduction des émissions de CO2, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, participation à des mouvements solidaires... c'est aussi par là que nous entendons contribuer à une société plus juste et durable.

Ces élans sont désormais inscrits dans un projet collectif interne "La Caf, votre meilleur Allier", qui pose pour 2024-2027 4 objectifs autour de nos 13 valeurs, et de notre raison d'être : **"soutenir et accompagner les allocataires et habitants de l'Allier, avec l'appui de nos partenaires, afin de pérenniser la dynamique solidaire de notre territoire, grâce à notre savoir-faire ensemble, notre écoute et la diversité de nos missions"**.

Je remercie l'ensemble des acteurs, collaborateurs, administrateurs, partenaires, dont l'engagement permet de remplir ces promesses.

Fabienne PLOTON,
Directrice de la Caf de l'Allier



01

Panorama

La branche Famille
08

L'Essentiel en chiffres
10

Portrait de l'Allier et
de ses allocataires
14

Faits marquants
16



La branche Famille

La branche Famille, créée en 1967, regroupe la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et un réseau de 101 caisses d'Allocations familiales (Caf), existant depuis 1946. Présente sur l'ensemble du territoire, elle constitue l'une des cinq composantes du régime général de la Sécurité sociale, avec la Maladie et les risques professionnels, la Retraite, le Recouvrement et, récemment, l'Autonomie. Le Gouvernement et le Parlement déterminent les missions de la Branche, les prestations qu'elle verse et ses ressources.

La branche Famille couvre trois grands domaines :



L'accompagnement des familles

(par le versement des différentes prestations familiales et le financement de services dédiés à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse et au soutien aux parents).



L'accès et le maintien dans un logement de qualité (par le versement des aides au logement et le suivi de leurs conditions).



La contribution à la cohésion sociale (par le versement du revenu de solidarité active, de la prime d'activité, de l'allocation aux adultes handicapés et le financement des structures d'animation de la vie sociale).

Les prestations et actions financées par les Caf sont de deux natures :

- **Les prestations légales** : il s'agit principalement d'aides financières versées sous forme de compléments de revenus (prestations familiales, allocations logement, etc.) ou de revenus de substitution (Aah, Rsa);
- **Les prestations "extra-légales" d'action sociale** : aides à l'investissement et au fonctionnement d'équipements et de services (crèches, accueils de loisirs, centres sociaux), accompagnement des familles en difficulté (aides aux vacances, naissances multiples), soutien à la parentalité.

et de produits affectés (comme une partie de la Csg) ou, pour certaines prestations, de l'Etat (Aah et Prime d'activité) ou des départements (Rsa).

Une convention d'objectifs et de gestion (Cog) contractualise les relations entre l'Etat et la Cnaf. Elle est renouvelée tous les cinq ans. La Cog 2023-2027 fixe trois objectifs : développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie, garantir un accès efficace au juste droit, mobiliser tous les leviers de performance et accompagner les transformations.

Le ministre chargé des Solidarités et de la Santé et celui des Comptes publics assurent la tutelle de la Cnaf.

Le financement des prestations versées par la branche Famille provient principalement des cotisations payées par les employeurs, d'impôts

Faits marquants

au niveau national en 2024

- Janvier**  L'aide à domicile devient de plus en plus accessible pour les parents grâce au financement renforcé des Caf.
- Février**  Nouvelles mesures financières au service de la petite enfance et de la jeunesse : augmentation du bonus "Territoires CTG" et création du bonus "Trajectoire de développement".
- Avril** 
Revalorisation des salaires en crèche : "bonus attractivité".

Lancement du "Pass colo" permettant aux enfants de 11 ans de partir en colonie avec un soutien financier renforcé.
- Juin**  Un nouveau portail d'open data pour la Branche : data.caf.fr.
- Octobre**  La magazine "Vies de famille" fait peau neuve.
- Décembre**  Sécurité renforcée, mise en place de la double authentification pour accéder à l'espace "Mon compte" du caf.fr.

L'Essentiel en chiffres

412 millions d'euros versés en 2024 à **62 190 allocataires** bénéficiaires couvrant ainsi les besoins de **136 498 personnes** dont **53 279 enfants**.



62 190

allocataires
(- 1,06 % par rapport à 2023)



412

**millions d'euros
de prestations
versées**
(+3,52 % par rapport à 2023)

136 498

**personnes
couvertes, dont**

21,9

**millions d'euros
de dépenses
d'action sociale**
(+6,92% par rapport à 2023)

53 279

enfants

**Dépenses
totales***

445

millions d'euros
(+3,27 % par rapport à 2023)

**Coût de gestion
annuel d'un dossier
allocataire**

159,85
euros

145

salariés*
répartis sur Moulins
(107), Montluçon (17),
Vichy (21)

* CDD + CDI au 31/12/2024

* Comprend les dépenses en gestion administrative,
action sociale et prestations familiales.





ENFANCE

PRESTATION D'ACCUEIL
DU JEUNE ENFANT

46,7 **7 268**
millions d'euros bénéficiaires

ALLOCATION DE BASE

14,9 **5 834**
millions d'euros bénéficiaires

COMPLÉMENT MODE DE
GARDE

29,3 **3 544**
millions d'euros bénéficiaires

PRESTATION PARTAGÉE DE
L'ÉDUCATION DE L'ENFANT
(PREPARE)

2,5 **726**
millions d'euros bénéficiaires

PLACES D'ACCUEIL DU JEUNE
ENFANT FINANCÉES
PAR LA CAF

960 **3 592**
en accueil collectif en accueil individuel



SOLIDARITÉ

PRIME D'ACTIVITÉ

50,8 **22 222**
millions d'euros bénéficiaires

REVENU DE SOLIDARITÉ
ACTIVE (RSA)

62,2 **9 350**
millions d'euros bénéficiaires

ALLOCATION AUX ADULTES
HANDICAPÉS (AAH)

81,9 **8 159**
millions d'euros bénéficiaires

ALLOCATION D'ÉDUCATION DE
L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

5,3 **1 563**
millions d'euros bénéficiaires



PARENTALITÉ

ALLOCATIONS
FAMILIALES (AF)

53,6 **18 493**
millions d'euros bénéficiaires

COMPLÉMENT FAMILIAL (CF)

9,9 **3 376**
millions d'euros bénéficiaires

ALLOCATION DE RENTRÉE
SCOLAIRE (ARS)

9,6 **13 018**
millions d'euros bénéficiaires

ALLOCATION DE SOUTIEN
FAMILIAL (ASF)

14,8 **4 144**
millions d'euros bénéficiaires



CONTRÔLE

123 259
contrôles automatisés

7 263
contrôles sur pièces

529
contrôles sur place allocataires

291
fraudes détectées pour
un montant de

1 654 061
euros

40
contrôles sur place partenaires
action sociale



LOGEMENT

AIDE PERSONNALISÉE
AU LOGEMENT (APL)

28,8 **11 309**
millions d'euros bénéficiaires

ALLOCATION DE LOGEMENT
SOCIALE (ALS)

27,4 **11 288**
millions d'euros bénéficiaires

ALLOCATION DE LOGEMENT
FAMILIALE (ALF)

15,8 **4 239**
millions d'euros bénéficiaires



RELATION DE SERVICE



113 687
appels téléphoniques



55 799
visites à l'accueil



695 273
courriers arrivés



85 162
SMS envoyés



78 %
de pièces réceptionnées
en ligne



11 493
rendez-vous (919 physiques,
10 574 téléphoniques)

Agir pour toutes les familles

Etablissements financés par la Caf de l'Allier

Équipements d'accueil du jeune enfant

123

■ Crèches	3
■ Multi-accueil	29
■ Haltes-garderies	2
■ Relais petite enfance (Rpe)	28
■ Maisons assistants maternels	46
■ Micro-crèches	15

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

174

Service d'aide à domicile

1

Équipements d'animation locale

37

■ Centres sociaux	19
■ Foyers de jeunes travailleurs	6
■ Espaces de vie sociale	12

Parentalité

30

■ Lieux d'accueil enfants parents (Laep)	6
■ Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)	19
■ Espaces rencontre	2
■ Structures de médiation familiale	3

Partenaires locaux permanents

30

Aides financières individuelles accordées (fonds locaux)

VACANCES

5 158 accords

597 516 €

■ Chèques vacances	4 816	428 833 €
■ Colonie été	199	107 320 €
■ Séjours européens	89	37 640 €
■ Colonie automne	49	18 066 €
■ 1er départ vacances en famille	5 familles	5 657 €

JEUNESSE

1 464 accords

228 699 €

■ Aide aux lycéens ou étudiants	431	136 450 €
■ Aide aux repas	255 jeunes	53 973 €
■ Pass'sports Allier	707	22 521 €
■ Bafa 1	71	15 755 €

ACCOMPAGNEMENT

251 accords

153 760 €

■ Secours et prêts	171	110 826 €
■ Aide à la parentalité	37	9 445 €
■ Aide à l'adaptation logement handicapé	2	1 900 €
■ Décès enfants	11	10 500 €
■ Séparation conjoint	18	10 340 €
■ Décès conjoint	12	10 749 €

LOGEMENT

587 accords

372 428 €

■ Prêts ménager-mobilier	587	372 428 €
--------------------------	-----	-----------

Portrait de l'Allier et de ses allocataires

Dans l'Allier, **136 498 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **41 %** de la population totale.

Le département de l'Allier

Le département de l'Allier compte 334 715 habitants. Sa population est en baisse, le nombre de décès y étant supérieur à celui des naissances. Le département est vieillissant, un quart des bourbonnais étant âgé d'au moins 65 ans. Il est néanmoins attractif, avec un léger excédent d'arrivées sur les départs.

Le département compte 317 communes, il est découpé en 3 territoires (Moulins, Vichy et Montluçon), chefs-lieux d'arrondissement.

Ses allocataires

Dans l'Allier, **136 498 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 41 % de la population totale (49 % au national). Sur le territoire, ce taux varie de 33 % à 47 % selon les communautés de communes.

Le département se caractérise par une proportion importante d'allocataires isolés (51 % des foyers allocataires). A l'inverse, la part des couples avec enfant (28 %) est plus faible qu'au niveau national.

Près de **1 600 étudiants bénéficient d'une aide**, soit 3 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. 17 % des allocataires du département ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

22 700 foyers allocataires bourbonnais vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 253 € par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires vivent 20 000 enfants.**

62 190

allocataires
(- 1,06 % par rapport à 2023)

136 498

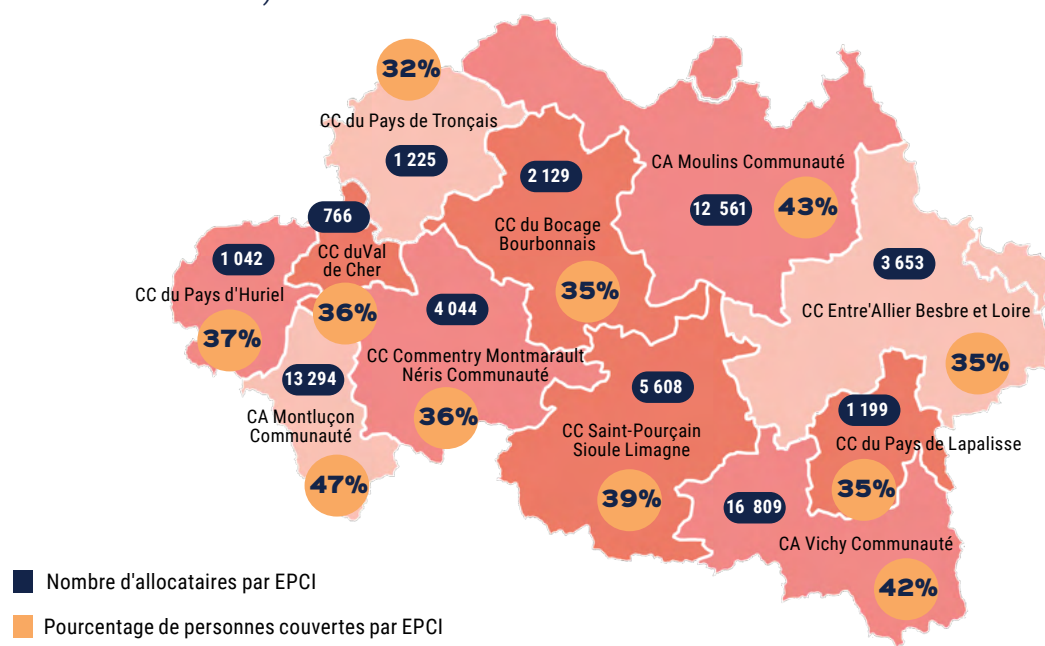
**personnes
couvertes**

53 279

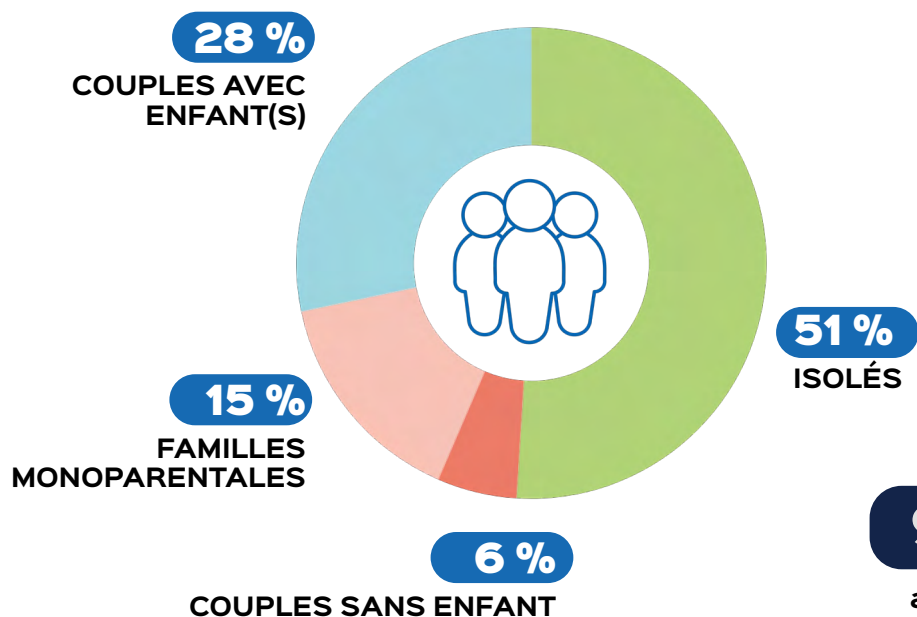
enfants bénéficiaires
(-1,2 % par rapport à 2023)



Population couverte par au moins une prestation légale versée par la Caf par EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale)



ALLOCATAIRES SELON LA COMPOSITION FAMILIALE



ALLOCATAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE

ÂGE	%
moins de 20 ans	2 %
20 - 24 ans	9 %
25 - 29 ans	10 %
30 - 39 ans	24 %
40 - 49 ans	24 %
50 - 59 ans	16 %
60 ans ou plus	15 %
TOTAL	100,00 %

9 461

allocataires monoparents
dont 89 % de femmes et 11 % d'hommes

4 MARS

Réaménagement de l'accueil de Vichy : espace plus ergonomique et convivial



7, 12, 19 MARS

4ème édition des Forums parentalité : rencontres interprofessionnelles "Focus acteurs du champ du handicap"

26 MAI

Course "La Bouronnaise pour Elles" : participation des salariées de la Caf pour soutenir la lutte contre le cancer du sein



MARS

AVRIL

MAI

JUIN



6 AVRIL

Journée de la petite enfance à Domérat portée par un collectif regroupant les Relais Petite Enfance, la Caf, et le Conseil Départemental de l'Allier

11 JUIN

Journée des professionnels de la petite enfance autour de la question du développement langagier du tout petit

11, 20, 25 JUIN

Réunions bailleurs organisées par la Caf et l'ADIL sur le thème "Bien s'informer et être bien accompagné : Toutes les clés d'une location sereine"



Faits marquants

2024



1^{ER} JUILLET

Prise de fonction de la nouvelle Directrice-adjointe :
Stéphanie BRUNEL



26 NOVEMBRE

Assemblée générale du Personnel : projet d'entreprise, transition écologique, table ronde sur la solidarité à la source, ateliers de réflexion, Escape Game

19 NOVEMBRE

Signature de la charte "Avec les familles" entre la MSA Auvergne, la communauté de communes Pays de Lapalisse et la Caf de l'Allier

14 NOVEMBRE

Forum de l'ingénierie territoriale avec la présentation du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) par la Caf



JUILLET

OCTOBRE

NOV.



1^{er} OCTOBRE

Journée de l'Emploi à la Sécu :
Découverte des métiers de la Sécurité Sociale

OCTOBRE

Mise en place du "jumelage de production" avec la Caf 95 :
recrutement de 12 agents sur le métier de technicien service à l'utilisateur





02

Des femmes et des hommes

au service des allocataires et des partenaires

Le Conseil
d'administration

20

L'équipe de Direction

21

Les salariés

22

Organigramme

23

La responsabilité
sociétale

24

Le Conseil d'administration

Composé de 24 membres titulaires et 20 suppléants, représentants des organisations syndicales et désignés par arrêté préfectoral, le Conseil d'administration a été renouvelé le 24 mars 2022 par la Mission Nationale de Contrôle Auvergne/Rhône-Alpes, pour une durée de 4 ans.

Missions et attributions

- Définir les orientations de la politique d'action sociale locale
- Valider le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog)
- Veiller à la qualité du service rendu à l'allocataire
- Voter les budgets alloués par la Cnaf
- Désigner les administrateurs siégeant aux commissions internes

Composition

- 8 représentants des assurés sociaux
- 5 représentants des employeurs
- 3 représentants des travailleurs indépendants
- 4 représentants des associations familiales
- 4 personnes qualifiées désignées par l'État

Avec voix consultative :

- 3 représentants du personnel
- La Directrice
- Le Directeur comptable et financier

Nombre réunions en 2024



5

Conseils d'administration

4



Commissions d'action sociale



11

Commissions de recours amiable

17



Commissions secours et prêts



Présidente

Anne ROUSSAT
UDAF



1^{er} Vice-Président

Patrick D'AIETTI
MEDEF



2^{ème} Vice-Président

Jean-Charles PERRON
CFTC



3^{ème} Vice-Présidente

Véronique MICHOT
CPME

L'équipe de direction

L'équipe de Direction assure le pilotage général de l'organisme et définit la stratégie de la Caf dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de gestion (cpog) définies par l'État.

La Directrice,

Fabienne PLOTON assure le pilotage général de l'organisme, dans le respect des orientations définies au niveau national.

Elle décide de l'organisation du travail et des ressources humaines, préside les instances représentatives du personnel et négocie les accords d'entreprise.

Elle assure le pilotage direct de l'équipe de Direction, des pôles Action sociale, Administration générale, Communication, et le Secrétariat de Direction.



Directrice, **Fabienne PLOTON**



Directrice-adjointe, **Stéphanie BRUNEL**

Le Directeur comptable et financier,

Nathalie NAUDOU par intérim jusqu'au 1er avril 2024, **Philippe NEBOUT** à compter du 2 avril 2024, assure la régularité et la sécurisation des activités de l'organisme, et est chargé de l'ensemble des opérations financières de l'organisme. Il pilote le pôle contrôle allocataires et partenaires, le recouvrement unifié, et les services informatique/Contrôle interne.



Directeur comptable et financier,
Philippe NEBOUT

La Directrice-adjointe,

Philippe NEBOUT jusqu'au 1er avril 2024, **Stéphanie BRUNEL** à compter du 1er juillet 2024, a en charge le pôle Service aux Allocataires. Elle supplée la Directrice dans ses fonctions, lorsque nécessaire.



Directrice comptable et financière
par intérim
(jusqu'au 1er avril 2024)
Nathalie NAUDOU

Les salariés

Force motrice de notre organisme

Des ressources et des relations humaines, au coeur de notre activité.

Le pôle Ressources Humaines accompagne le recrutement et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

En tant qu'employeur responsable, et dans le cadre de l'égalité des chances, la Caf de l'Allier s'engage dans une politique de recrutement diversifiée en partenariat avec France Travail, Cap Emploi et les missions locales.

L'accompagnement au changement et à l'évolution professionnelle de nos métiers nous inscrit dans une démarche socialement responsable :

- qui vise à offrir aux salariés des possibilités de progresser, de développer leurs compétences, de bâtir des parcours professionnels et de s'épanouir dans leur travail,
- qui contribue à améliorer nos résultats, notre performance au service des allocataires et auprès des partenaires.

5,83 %

**de la masse salariale
consacrée à la formation
professionnelle**

84,21 %

taux de féminisation

42,9 ANS

âge moyen

13,6 ANS

ancienneté moyenne

9,66

**ETP (Équivalent temps plein)
Travailleurs handicapés**

15,22 %

**des salariés travaillant
à temps partiel**

145

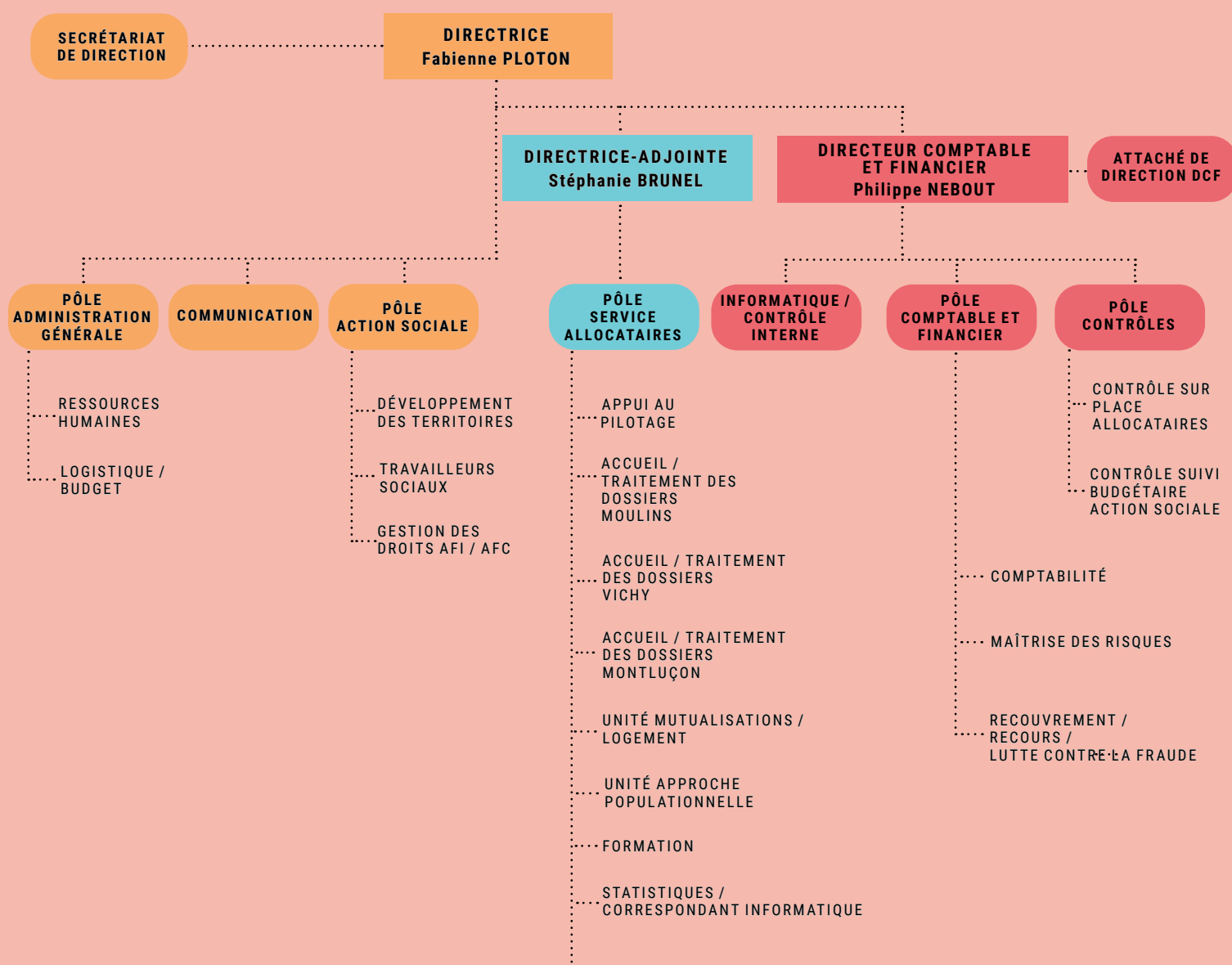
salariés*
répartis sur Moulins
(107), Montluçon (17),
Vichy (21)

* CDD + CDI au 31/12/2024



Organigramme des services de la Caf de l'Allier

au 1er janvier 2025



La responsabilité sociétale des organisations

L'évolution du contexte et de l'environnement de la Caf impactent son organisation et les conditions de travail. En définissant un nouveau référentiel RSO, l'Ucanss a impulsé une démarche commune aux organismes de Sécurité sociale.

La Caf de l'Allier a structuré sa politique RSO en 2024 à travers de nombreuses actions.

La responsabilité sociale interne

LE TÉLÉTRAVAIL

La généralisation du télétravail s'est installée à la Caf de l'Allier avec un accord qui prévoit deux formes de télétravail :

- > le télétravail régulier : 2 jours maximum de télétravail par semaine
- > le télétravail occasionnel : une enveloppe annuelle de télétravail de 40 jours.

En 2024, 116 personnes ont bénéficié du télétravail régulier soit 80 % de l'effectif.

ACTION LOGEMENT

En tant qu'employeur, la Caf de l'Allier contribue à la politique du logement en versant la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) à Action logement sous forme d'une quote-part de 0,45 % des rémunérations versées.

Ce partenariat permet non seulement de favoriser l'accès au logement en location ou à l'accession pour les salariés, mais également de faciliter la rénovation.

En 2024, 6 agents ont sollicité l'aide d'action logement.

DISPOSITIF PROCHE AIDANT

Afin d'accompagner les salariés proches aidants, une large palette d'outils est mise à leur

disposition : site internet, ligne téléphonique dédiée, informations pratiques, test d'autodiagnostic, liens vers des sites de référence et panier de prestations de services. Il s'agit ainsi de répondre à diverses situations en fonction du degré de mobilisation auprès du proche aidé.

SERVICES POUR CONCILIER MALADIE ET TRAVAIL

Déploiement d'un service d'accompagnement à l'intention des salariés des organismes de Sécurité sociale fragilisés par la survenance d'une maladie chronique, d'un cancer ou toute autre maladie de longue durée. Il permet de répondre aux problématiques qu'ils rencontrent sur le plan humain, relationnel mais aussi administratif, juridique ou financier : **ALLO-Alex** et **ALEX**.

DON DE JOURS DE REPOS

Les salariés de la Caf de l'Allier ont la possibilité, sur la base du volontariat, de faire preuve de solidarité en renonçant à tout ou partie de leurs jours de repos non pris au bénéfice d'un autre salarié ayant un enfant gravement malade ou d'un salarié aidant. Le don de jours de repos est anonyme et sans contrepartie. Il permet au bénéficiaire de disposer d'un maintien de salaire pendant son absence, au-delà de ses propres droits à congés.

INDEX - EGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les entreprises sont désormais tenues de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Pour l'année 2024, la Caf de l'Allier obtient le score de 98/100.

Cette note porte sur 4 thématiques :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes **38/40**

- L'écart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes **35/35**
- Le pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité **15/15**
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations **10/10**

Avec ce résultat, la Caisse d'allocations familiales de l'Allier démontre son positionnement d'employeur responsable et engagé.

ZOOM sur nos actions

Assemblée générale du personnel

Cette journée du 26 novembre était placée sous le signe de la cohésion, du partage et de la bonne humeur au rythme de plusieurs séquences alliant sujets de fond (le projet d'entreprise, la transition écologique et la solidarité à la source) et des ateliers de réflexion et construction collective ainsi qu'un Escape Game au Centre national du costume de scène.



Forum emploi de la Sécurité sociale de l'Allier

Le 1er forum de l'emploi interorganismes organisé avec la Caf de l'Allier, la MSA Auvergne et l'Urssaf Auvergne a rassemblé plus de 40 collaborateurs et 200 visiteurs.

Deux temps forts ont marqué cette journée du 1er octobre 2024 :

- Une table ronde animée par les responsables des ressources humaines destinée aux acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion.
- Un forum emploi permettant aux visiteurs de découvrir les métiers de la Sécurité sociale, de rencontrer les professionnels et de participer à un job dating.

La sécurité sociale solidaire pour Elles

L'édition 2024 s'est déroulée le dimanche 26 mai à Moulins, dans une ambiance conviviale et solidaire.

De nombreuses salariées de la Caf de l'Allier, Cnam et l'Urssaf ont répondu présentes afin de soutenir la lutte contre le cancer du sein. L'équipe « Sécurité sociale » a été récompensée par un prix spécial, en tant que deuxième groupe le plus nombreux.



La responsabilité environnementale

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Pour encourager la mobilité douce, la Caf de l'Allier a mis en place le forfait mobilités durables (FMD) depuis le 1er décembre 2024.

Ce dispositif s'adresse à tous les salariés de la Caf de l'Allier, quels que soient leur contrat ou leur site de travail, dès lors qu'ils effectuent au moins 20 trajets domicile-travail par an en utilisant un mode de transport durable : vélo, covoiturage, trottinette, gyropode, transports en commun (hors abonnement), ou services de mobilité partagée.

Les salariés éligibles peuvent ainsi bénéficier d'une indemnité journalière de 3,50 € pour la majorité des modes de transport ou de 1,50 € pour le covoiturage en tant que passager.

Ce dispositif s'inscrit dans notre engagement pour une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

ABONNEMENT DE TRANSPORT

La prise en charge des abonnements de transport en commun par l'employeur passe de 50 % à 65 % pour les salariés de la Caf de l'Allier, afin d'encourager l'usage des transports collectifs et de contribuer à la réduction de notre empreinte carbone.

LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2022, un groupe de travail sur les sujets de « sobriété énergétique » s'est constitué au sein de la Caf de l'Allier. Son objectif est d'identifier des actions de court, moyen et long terme pour réduire les consommations d'énergie et réfléchir aux substitutions entre énergies fossiles et renouvelables. Des campagnes de communication sont régulièrement programmées sous forme d'actualités sur l'intranet de la Caf de l'Allier, accompagnées de vidéos de sensibilisation pour chaque écogeste.

Notre consommation d'eau s'est réduite de 17,91 % et la consommation d'énergie a été réduite de 5,31 %.

- 13,15%



de consommation de papier

- 17,96%



de consommation d'eau

- 5,31%



des consommations d'énergie

- 32%



des émissions de CO2

La responsabilité économique

La totalité des marchés auxquels nous adhérons comportent au moins une clause sociale et/ou environnementale.

Le délai moyen de paiement des factures aux prestataires a été de 14 jours en 2024 (18 en 2024). L'objectif de maîtrise des délais de paiement est respecté.

Coopération entre Caf

MUTUALISATION AVEC LA CAF DU VAL D'OISE

La Caf de l'Allier a lancé une unité dédiée à la gestion des droits des allocataires, en partenariat avec la Caf du Val-d'Oise, dans le cadre d'un jumelage de production. Objectif : renforcer la performance du réseau et offrir un service homogène sur le territoire.

Concrètement, la Caf de l'Allier assure à distance et de façon pérenne le traitement d'une partie des dossiers du Val-d'Oise, favorisant l'entraide, le partage de bonnes pratiques et l'amélioration continue.

Pour soutenir ce projet, 12 nouveaux agents ont été recrutés.

ZOOM sur nos actions

Challenge "Ménage sur les données numériques"

Du 1er au 31 octobre 2024, un challenge a été organisé en interne pour réduire les données numériques.

Nous stockons de nombreux documents inutilisés, parfois anciens et volumineux, occupant de l'espace disque et contenant potentiellement des données personnelles. Ce stockage obsolète consomme de l'énergie, encombre les serveurs et accélère le renouvellement du matériel.

Ce challenge vise à réduire de 50 % notre espace de stockage sur les serveurs bureautiques. Pour accompagner les salariés, des astuces étaient partagées chaque semaine.

Challenge Mobilité

Pour la 7^{ème} année consécutive, la Caf de l'Allier a pris part le mardi 4 juin 2024 au Challenge mobilité. Sur les 119 agents présents, 52 ont fait le choix d'utiliser des mobilités douces le mardi 4 juin, soit 43,69 % de participation.

A cette occasion, la Caf, la Cnam et l'Urssaf se sont unis pour offrir une matinée d'échanges et d'activités autour des modes de déplacements alternatifs (test et démonstration de vélos électriques, cartographie de covoiturage, sensibilisation à la sécurité routière, impact transport).

Collecte de dons pour les Restos du Coeur



En tant qu'acteur majeur dans le domaine de la protection sociale, notre responsabilité va au-delà de nos missions professionnelles quotidiennes. La RSO est au cœur de nos préoccupations, et cette collecte était une opportunité concrète de mettre en pratique nos valeurs.

L'Urssaf Auvergne, la Caf de l'Allier et la Cnam de l'Allier ont souhaité soutenir l'association Les Restos du Coeur en organisant une collecte de produits essentiels auprès des salariés de chaque organisme du 5 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025.

Participer à cette initiative, c'est se joindre à un mouvement collectif pour apporter un impact positif dans la vie de ceux qui en ont le plus besoin.





03

Garantir la qualité et l'accès aux droits

Développer la proactivité de nos actions pour renforcer l'accès aux droits et améliorer la qualité de notre intervention.

La relation de service

30

L'accès aux droits et au numérique

32

La garantie du juste droit

38



La relation de service

La Caf de l'Allier a reçu **55 799 personnes** en accueil.

Nos flux d'activité

55 799

visites à l'accueil
(+1,25 % par rapport à 2023)

78 %

**de pièces
réceptionnées en ligne**
(77 % en 2023)

85 162

SMS envoyés
(+33,3 % par rapport à 2023)

695 273

courriers arrivés
(+8,26 % par rapport à 2023)

113 687

appels téléphoniques
(- 2,93 % par rapport à 2023)

11 493

rendez-vous
919 RDV physiques (+14,02 %)
10 574 RDV téléphoniques (+18,9 %)



Nos engagements de service

	2023	2024	Objectif national
Taux de réclamations traitées dans le délai de 10 jours	96,07 %	97,90 %	75 %
Taux d'appels aboutis (téléconseillers et serveur vocal)	75,95 %	75,87 %	85 %
Taux de courriels niveau 1 traités en moins de 48 h	81,06 %	82,50 %	60 %
Taux d'utilisation des téléservices	80,7 %	83,10 %	81,7 %
Délai moyen de démarche* des prestations légales	14,6 jours	10,51 jours	15 j
Délai moyen de démarche* des bénéficiaires de minima sociaux	13 jours	9,64 jours	13 j

*délai de démarche : nombre de jours calendaires écoulés entre la date d'arrivée de la pièce et la date de fin de traitement.



Faciliter l'accès aux droits et au numérique pour tous

Une offre de service proche de l'utilisateur

L'ACCUEIL PHYSIQUE

L'implantation des sites d'accueil tient compte de la répartition géographique de la population allocataire et de ses besoins.

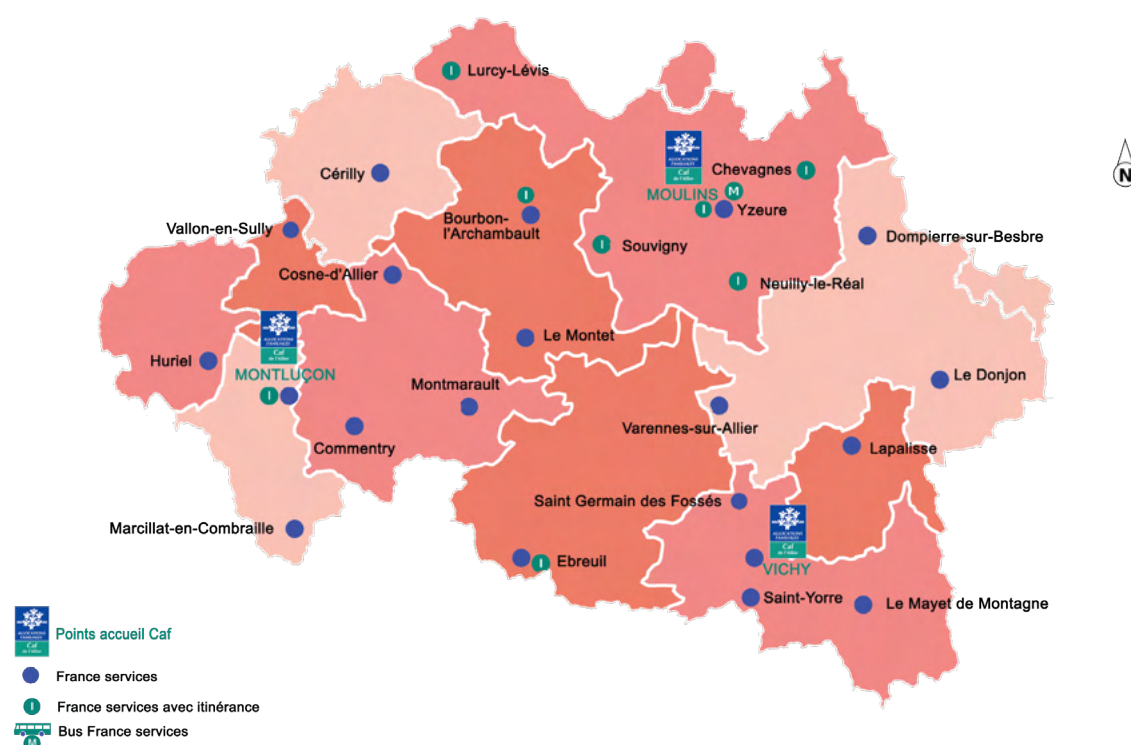
Chaque site dispose d'un espace "libre-service". Les allocataires peuvent accéder en toute autonomie au site www.caf.fr pour consulter leur dossier ou effectuer leurs démarches. Des conseillers service à l'utilisateur (CSU) sont présents pour les accompagner. Ils ont une démarche proactive et vont au devant de l'allocataire.

En 2024, 55 799 personnes ont été accueillies (+1,25 %) et 919 rendez-vous assurés (+14,02 %).

UNE CAF ENGAGÉE AVEC FRANCE SERVICES

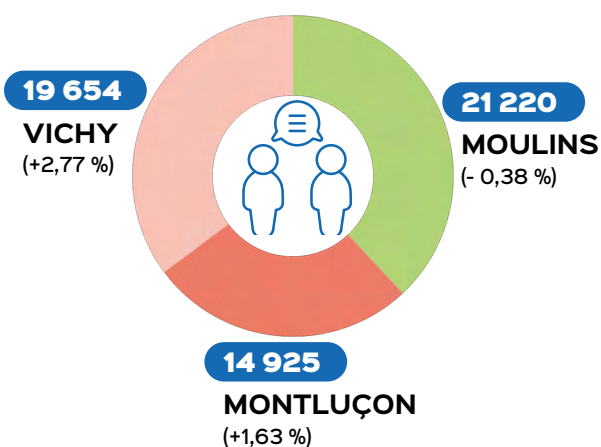
Contribuer à développer l'accès à notre offre de service au plus près des territoires est un des objectifs de la Caf. A ce titre, nous avons engagé un partenariat avec France Services sur l'ensemble du territoire. Le label "France Services" permet de trouver dans chaque guichet polyvalent, un socle minimum de services garantis et un accueil identique. Ces structures d'accueil offrent une réponse de premier niveau sur l'ensemble du département et contribuent au maillage territorial.

Nos points d'accueil Caf et France Services



NOMBRE DE VISITES À L'ACCUEIL

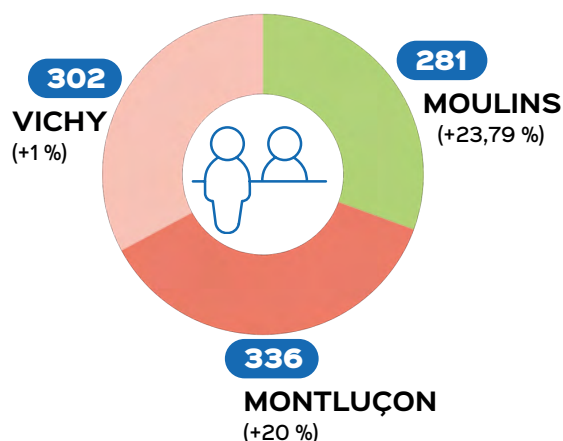
(RDV physiques + visites spontanées + consultations PC libre service)



55 799

visites à l'accueil
(+1,25 % par rapport à 2023)

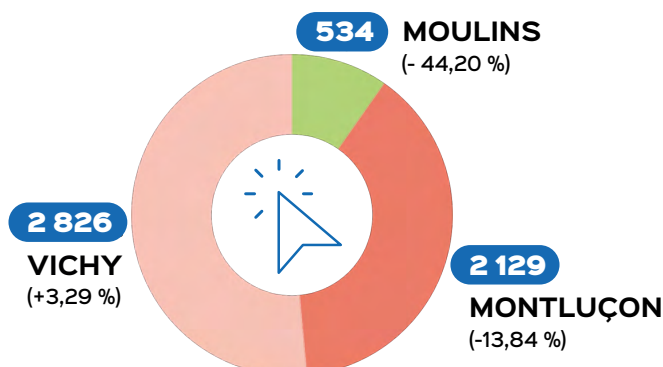
NOMBRE DE RENDEZ-VOUS PHYSIQUES



919

rendez-vous physiques
(+14,02 % par rapport à 2023)

NOMBRE DE CONSULTATIONS BORNE LIBRE SERVICE



5 489

consultations borne libre service
(-10,95 % par rapport à 2023)



L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Il vise à assurer une information personnalisée et rapide aux allocataires sur leurs droits et paiements. Il permet également la collecte des informations utiles aux gestionnaires-conseil pour la mise à jour des dossiers, en cas de changement de situation professionnelle ou familiale. Les allocataires peuvent joindre la Caf grâce à un numéro unique, court et non surtaxé : le **32 30**.

En 2024, 113 687 appels téléphoniques reçus.



113 687

appels téléphoniques reçus
(- 2,93 % par rapport à 2023)



LE RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE

Afin d'accompagner au mieux les allocataires, des rendez-vous téléphoniques sont proposés via les pages locales du site caf.fr. Les entretiens portent sur les mêmes motifs que les rendez-vous physiques. La réponse est assurée par des gestionnaires-conseil.

En 2024, 10 574 rendez-vous téléphoniques ont été réalisés.



10 574

rendez-vous téléphoniques
(+18,9 % par rapport à 2023)

75,87 %

TAUX D'APPELS ABOUTIS
téléconseillers et serveur vocal
(75,95 % en 2023)



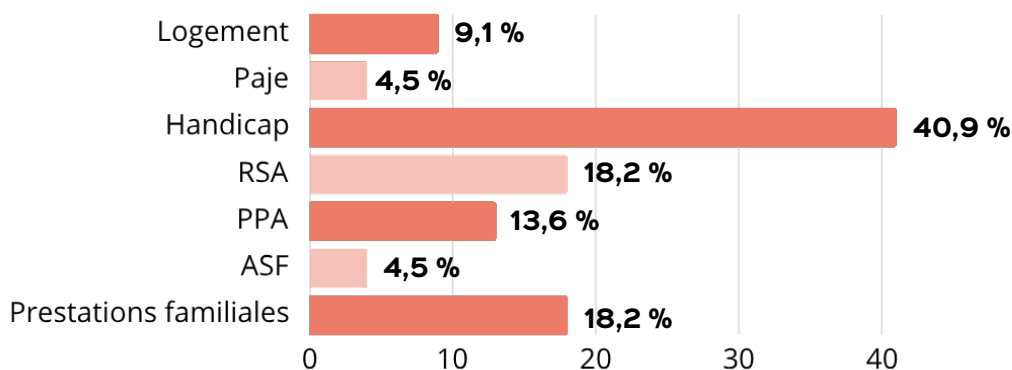


LA MÉDIATION ADMINISTRATIVE



La médiation contribue à l'amélioration du service aux usagers. Véritable interface entre les allocataires et les services de la Caf, le médiateur administratif intervient une fois que toutes les démarches préalables (demande de renseignements, de précisions...) ont été effectuées et que l'incompréhension ou le désaccord persiste. Il est à l'écoute de l'allocataire pour avoir une bonne compréhension du dossier.

Les saisines par types de prestation



Une offre de service numérique

L'évolution des outils numériques et les pratiques quotidiennes qui en découlent, renforcent la volonté de la Caf de l'Allier d'être présente sur tous les supports dématérialisés.

LE SITE DE LA CAF : WWW.CAF.FR

Le caf.fr est aujourd'hui le site le plus consulté dans la catégorie des sites de la Sécurité sociale et le deuxième site le plus consulté de la sphère publique.

L'APPLICATION MOBILE : "CAF-MON COMPTE"

L'appli "Caf-Mon compte" permet aux allocataires équipés d'un smartphone ou d'une tablette de :

- Consulter et modifier leurs coordonnées de contact, leur adresse, leur situation professionnelle ou familiale;
- Réaliser leurs déclarations trimestrielles de ressources Rsa et Prime d'activité;
- Déclarer la situation de scolarité des enfants ou la conservation du logement pour les étudiants;
- Suivre l'ensemble de leurs paiements (détails date de versement);
- Télécharger leurs lettres, courriels, relevés et attestations;
- Suivre leurs dernières démarches effectuées sur www.caf.fr;
- Consulter les opérations sur leur dossier.

LE SITE DE L'ARIPA : WWW.PENSION-ALIMENTAIRE.CAF.FR

L'ARIPA aide les parents séparés ou divorcés à récupérer les pensions alimentaires non versées et offre une allocation de soutien familial en cas de défaillance. Le site permet de déclarer des impayés, suivre son dossier, et obtenir des informations.

LE SITE WWW.MONENFANT.FR

Ce site permet d'informer et d'accompagner les parents dans la recherche de modes de garde pour leurs enfants. Il propose également des conseils sur l'éducation et le développement des enfants.

UN PORTAIL UNIQUE : "MON COMPTE PARTENAIRE"

Cet espace intègre un ensemble de services disponibles auprès des partenaires via un espace sécurisé unique.

L'accès est conditionné par un conventionnement signé entre la Caf de l'Allier et le partenaire.

> **Consultation dossiers allocataires par les partenaires (CDAP) :** Ce service offre la possibilité de consulter les données allocataires avec une sélection par profil pour l'accès à certaines données du dossier. Ce service est accessible sous conditions d'éligibilité.

173 partenaires ont accès à ce service.

> **Aides financières d'action sociale (AFAS) :** Ce service permet aux partenaires de réaliser leurs déclarations en ligne pour les données d'activité et financières relatives aux équipements ou aux services aux familles.

> **Offre bailleur :** Un service dédié aux bailleurs permet la déclaration d'informations concernant le logement : montants de loyer, impayés, changement de locataire mais également la consultation d'informations (liste de locataires, fiches pratiques...).

ZOOM sur nos actions

Le numérique pour tous !

La Caf de l'Allier, conjointement avec la CPAM, a participé à une journée dédiée au numérique pour tous organisée par Vichy Communauté le vendredi 3 mai à Vichy. Cet événement avait pour objectif

de promouvoir l'accessibilité numérique et d'offrir des informations ainsi qu'un accompagnement personnalisé sur les démarches en ligne.





NOTRE PRÉSENCE NUMÉRIQUE

CAF.FR

Faire une demande en ligne ou consulter son dossier allocataire : rien de plus simple et rapide ! En plus vous êtes accompagné et guidé, dans les points d'accueil de la Caf, comme auprès de ses partenaires.



COMPTE LINKEDIN

www.linkedin.com/showcase/caf-de-l-allier/

LE SITE DE L'ARIPA

www.pension-alimentaire.caf.fr



CHAÎNE YOUTUBE

www.youtube.com/channel/UCmDxJ2iu68kSFPXNbnCMY9A



LE SITE DES MODES DE GARDE
www.monenfant.fr

La garantie du juste droit

La prévention des indus

26 175 indus détectés en 2024.

En 2024, 26 175 indus (-6,5 %) ont été implantés par la Caf de l'Allier, ce qui représente près de 14,7 millions d'euros (-5,2 %). Ces indus peuvent résulter d'erreurs de déclarations des allocataires mais également d'erreurs de traitement interne.

La mise à jour des dossiers induite par les échanges d'information entre la Caf, les familles et divers organismes engendre tantôt des indus (trop perçu de la part des allocataires), tantôt des rappels (sommes dues aux allocataires). Du côté des ménages, ces régularisations peuvent s'accompagner de difficultés préjudiciables pour leur budget. Du côté des Caf, elles sont synonymes de charge de gestion (appels téléphoniques, réclamations...).

"LE PAIEMENT A BON DROIT"

Le "paiement à bon droit", défini comme le versement au bon moment des sommes exactes de prestations auxquelles l'allocataire a droit est donc un enjeu majeur.

La Caf de l'Allier participe activement au programme national de prévention des indus, inscrit dans la Convention d'objectifs et de gestion 2023 - 2027.

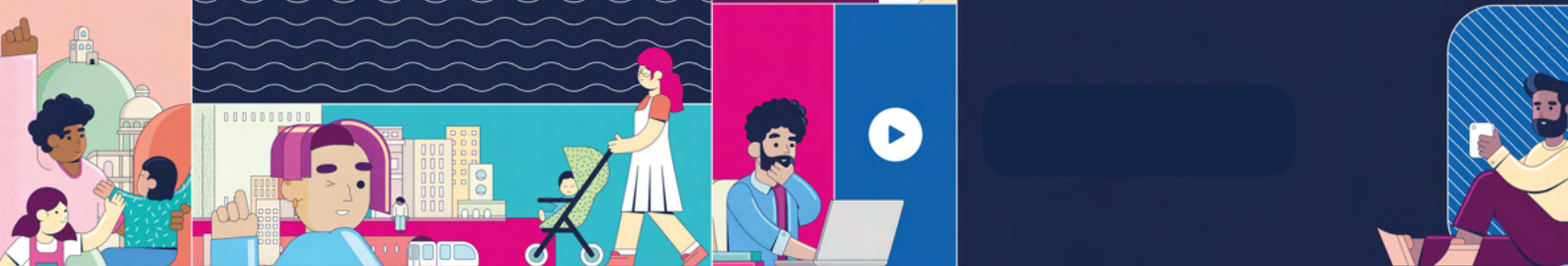
L'objectif de ce programme est de sensibiliser et d'informer les allocataires et les partenaires qui les accompagnent sur les changements de situation à déclarer à la Caf pouvant impacter le versement de leurs prestations. Enfin, le programme a également vocation à améliorer la qualité du traitement des dossiers en interne.

RÉGULARISATIONS SPONTANÉES

Les actions de régularisations spontanées consistent à réaliser des campagnes mails à destination d'allocataires ciblés.

L'objectif principal est d'informer les allocataires de leurs droits et devoirs, en les invitant à mettre à jour leur dossier via l'espace "Mon compte" du caf.fr.





La qualité et le contrôle pour verser le juste droit

131 051 contrôles réalisés par la Caf de l'Allier en 2024.

Les prestations versées sont déterminées selon la situation financière, familiale et professionnelle des bénéficiaires.

Ces informations sont, pour l'essentiel, déclaratives. Aussi, la Caf de l'Allier pratique différents type de contrôle sur les dossiers des allocataires afin de vérifier la réalité des données communiquées et l'exactitude des droits ouverts.

LE CONTRÔLE DES ALLOCATAIRES POUR UN PAIEMENT JUSTE

► 123 259 contrôles automatisés

La Caf vérifie la cohérence entre les informations données par les allocataires auprès des partenaires, tels que France Travail, Dgfiip ou la Cnam, par exemple, et celles données à la Caf. Si des incohérences sont décelées, la Caf prend contact avec les allocataires afin de procéder aux vérifications et le cas échéant, à la régularisation de leur dossier.

► 7 263 contrôles sur pièces

La Caf effectue des contrôles en exploitant les pièces justificatives complémentaires demandées aux allocataires. Il peut s'agir :

- ◆ **de contrôles réalisés selon la technique du "datamining"**, ciblant des dossiers selon des critères de risque. En 2024, **667 contrôles datamining** ont permis de détecter 434 indus pour un montant de 562 561 €, et 233 rappels pour un montant de 301 189 €, pour un **impact financier total de 863 750 €**.
- ◆ **de contrôle de cohérence entre l'activité et les ressources (RAC)**. En 2023, la Caf de l'Allier totalise **2 035 RAC annuels** avec un impact de **près de 1,58 M€** et **4 561 RAC trimestriels** avec un impact de **390 796 €**.

► 529 contrôles sur place

Les agents de contrôle assermentés ont réalisé **529 contrôles en 2024**, permettant de détecter **407 indus** pour un montant de **1,7 M€**, et **302 rappels** pour un montant de **0,4 M€**.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

► La prévention de la fraude

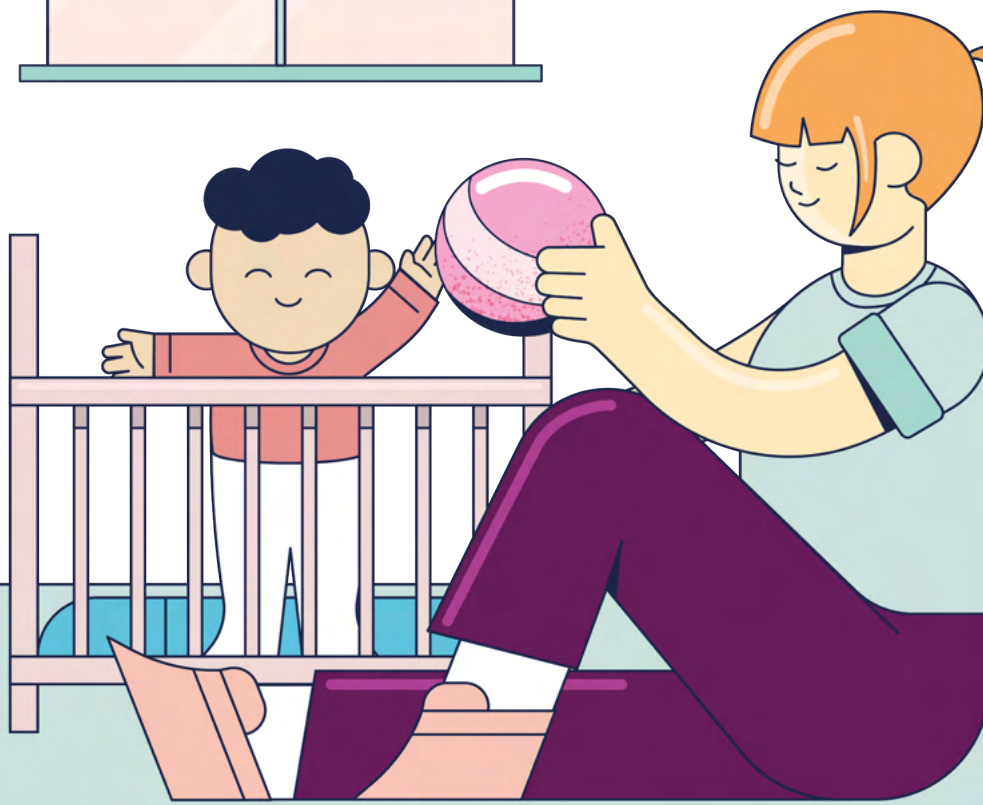
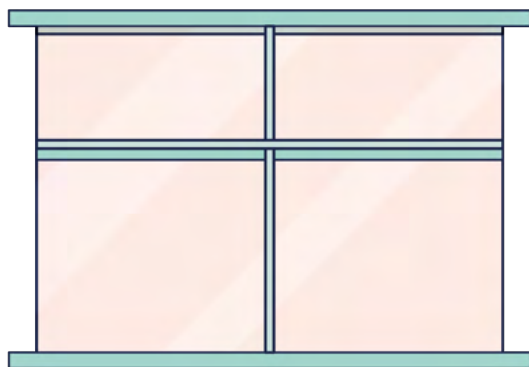
Dans le cadre de la prévention de la fraude et du droit à l'erreur, chaque Caf a pour objectif d'adresser une mise en garde aux allocataires responsables d'indus longs et répétés afin de leur rappeler leurs obligations déclaratives. En 2024, **311 lettres ont été adressées** dans ce cadre.

► La détection de fraudes

Les fraudes correspondent à de fausses déclarations ou omissions délibérées ayant généré des versements à tort.

En 2024, 291 fraudes ont été détectées pour un montant de 1,65 million d'euros soit une moyenne de 5 684 euros par fraude détectée.

Les fraudes sont systématiquement sanctionnées, et les sommes perçues à tort doivent être remboursées, souvent avec une majoration.



04

Agir pour toutes les familles

Le soutien apporté par la Caf à ses allocataires repose sur une offre globale de service autour de cinq missions, articulant prestations légales et interventions d'action sociale familiale.

Une offre petite enfance

42

Une offre enfance et jeunesse

45

L'accompagnement à la parentalité

48

Le cadre de vie et l'habitat

50

Solidarité et insertion

53

Une offre petite enfance pour l'accueil des jeunes enfants

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements des équipements et de prestations individuelles versées aux familles.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

La Caf apporte son soutien à ses partenaires gestionnaires de structures d'accueil collectif pour une offre de qualité et accessible dans toute l'Allier.

Les aides collectives prennent différentes formes :

- > Les subventions de fonctionnement.
- > Les subventions d'investissement.
- > Les prestations de service.

UN SOUTIEN FINANCIER AUX FAMILLES

Les familles, sous conditions de revenus, peuvent bénéficier de plusieurs prestations légales. La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est une allocation destinée à aider une famille à financer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation d'un jeune enfant dans les premières années qui suivent sa naissance. Elle est versée une fois par mois aux familles dont les revenus ne dépassent pas certains plafonds de ressources.

En 2024, 7 268 bénéficiaires de la Paje (-2,87 %) pour un montant de 46,7 millions d'euros (+1,97 %).



ENFANCE

PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

46,7	7 268
millions d'euros	bénéficiaires

ALLOCATION DE BASE

14,9	5 834
millions d'euros	bénéficiaires

COMPLÉMENT MODE DE GARDE

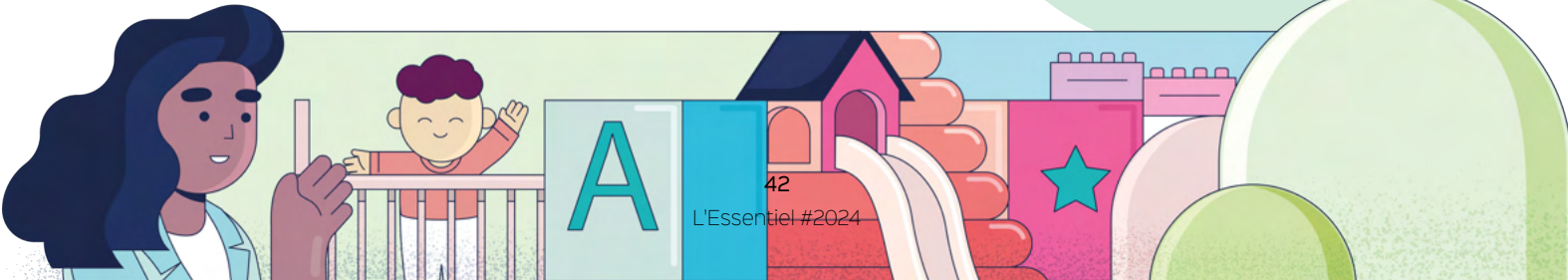
29,3	3 544
millions d'euros	bénéficiaires

PRESTATION PARTAGÉE DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT (PREPARE)

2,5	726
millions d'euros	bénéficiaires

PLACES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT FINANCÉES PAR LA CAF

960	3 592
en accueil collectif	en accueil individuel



LES ASSISTANTS MATERNELS ET LES MAM

Dans l'Allier, de nombreuses familles font appel à un(e) assistant(e) maternel(le) pour la garde de leur enfant. Ces professionnels ont la possibilité de se regrouper dans une Maison d'assistants maternels (MAM).

En 2024, l'Allier compte 46 Mam (45 en 2023).

En plus du complément mode de garde de la Paje, versé aux familles optant pour cette forme d'accueil, la Caf offre un soutien direct aux assistants maternels :

> **Une prime d'installation** est accordée aux assistants maternels nouvellement agréés.

En 2024, 44 primes (50 en 2023) ont été versées pour un montant total de 52 800euros (+54,39 %).

> **Le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (PALA)** est un prêt à taux zéro destiné à financer des travaux au domicile des assistants maternels, afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Financés par la Caf, les relais petite enfance sont des lieux d'information, de rencontre et d'échanges. Ils accompagnent les assistants maternels dans leur pratique quotidienne, facilitent la mise en relation avec les familles à la recherche d'un mode d'accueil et aident les parents dans leur fonction d'employeurs.

En 2024, l'Allier compte 28 Rpe.



Parcours "Arrivée de l'enfant"

L'arrivée d'un enfant bouleverse l'équilibre familial et génère de nouveaux besoins matériels, financiers et éducatifs. Pour y répondre, les Caf et leurs partenaires proposent de nombreuses actions en petite enfance et parentalité, dont la diversité nécessite une meilleure visibilité et coordination.

Le parcours "arrivée de l'enfant" vise à regrouper ces dispositifs dans un accompagnement global et cohérent. Il s'appuie sur des pratiques existantes pour soutenir financièrement les

familles, informer, orienter et accompagner les futurs et jeunes parents.

Ce parcours comprend des rendez-vous personnalisés, des séances d'information collective avec la CPAM, des campagnes de contact proactives, une diffusion d'informations aux partenaires, une pochette de fiches techniques.



ZOOM sur nos partenariats

Journée de la petite enfance

Le samedi 6 avril 2024, le bassin montluçonnais a été le théâtre d'une journée exceptionnelle dédiée à la petite enfance. Organisée à Domérat, cette initiative a été portée par un collectif regroupant les relais petite enfance, la Caf et le Conseil Départemental de l'Allier.

Elle visait à offrir un espace d'échanges et d'apprentissages pour parents, futurs parents et professionnels du territoire.

L'événement a été une véritable réussite, rassemblant pas moins de 600 personnes.



Campagne promotion du métier d'assistant(e) maternel(e)

Devant la baisse du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire, un groupe de travail composé du Réseau des relais Petite Enfance, de la Caf et du Conseil Départemental de l'Allier s'est mobilisé en créant une exposition photos visant à valoriser ce métier qui facilite la vie des parents, et à susciter des vocations.

Les 28 relais petite enfance ont été invités à relayer cette campagne sur leur territoire d'intervention.

Forum de l'ingénierie territoriale

La Caf de l'Allier a participé au forum de l'ingénierie territoriale organisé par la Préfecture de l'Allier le 14 novembre 2024 rassemblant environ 40 élu(e)s.

La Caf a présenté le Service Public de la Petite Enfance (SPPE), dont l'objectif est d'offrir à tous les enfants de moins de 3 ans une place d'accueil du jeune enfant, avec quatre compétences obligatoires à charge des communes :

- Recenser les besoins des parents et les solutions d'accueil disponibles sur leur territoire
- Informer et accompagner les familles
- Planifier le développement des modes d'accueil (pour les communes de plus de 3500 habitants)
- Soutenir la qualité des modes d'accueil (pour les communes de plus de 3500 habitants).

Les chargés de conseil et développement de la Caf de l'Allier ont présenté les dispositifs de la Caf et échangé avec nos partenaires présents.



Une offre enfance et jeunesse

adaptée aux besoins des familles

La gestion des temps libres ainsi que l'organisation des activités péri et extrascolaires constituent une préoccupation majeure pour les parents, de l'école maternelle jusqu'à la fin du collège.

LE FINANCEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Dans l'Allier, 119 communes sont couvertes par un ALSH, soit 38 %. Le tarif appliqué est basé sur les ressources des familles et permet une grande accessibilité.

En 2024, 174 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sont implantés sur le département et bénéficient d'un financement (173 en 2023).

LA PRESTATION DE SERVICE "JEUNES"

Il s'agit d'une aide au fonctionnement destinée aux acteurs de la jeunesse. Ce financement a pour objectif de soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans avec une priorité pour les 12 - 17 ans en cofinçant des postes d'animateurs qualifiés. Il vise à accompagner la professionnalisation de l'accompagnement destiné aux ados et à encourager la consolidation et l'évolution de l'offre en direction des jeunes.

En 2024, la Caf a financé 12 PS Jeunes.

LES AIDES AUX FORMATIONS BAFA

La Caf contribue au financement des stages de formation au BAFA pour aider à compenser les coûts d'accès à ces stages tant pour les stagiaires que pour les structures employant ces professionnels qualifiés. Cette aide représente 50 % du coût du stage, plafonnée à 280 € pour la session de formation générale et à 200 € pour la session d'approfondissement.

En 2024, 71 aides (61 en 2023) ont été attribuées pour le BAFA I (15 755 €) et 121 (87 en 2023) pour le BAFA III (24 092 €).

L'AIDE AUX LYCÉENS ÉTUDIANTS

C'est une aide à la rentrée scolaire destinée aux jeunes lycéens ou étudiants âgés de 18 à 24 ans révolus qui ne bénéficient plus de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

En 2024, 431 aides (506 en 2023) pour 136 450€ (-14,79 %).

LE PASS'SPORTS ALLIER

C'est un dispositif inter-partenarial entre le Conseil Départemental, la Caf et le Sdjes visant à faciliter l'accès aux activités sportives en réduisant le montant de la cotisation versée par les familles de l'Allier aux clubs.

En 2024, 707 aides (906 en 2023) pour 22 521 € (-3 %).

LES PROMENEURS DU NET

Depuis début 2019, les Promeneurs du Net Bourbonnais sont actifs sur les plateformes numériques, offrant un soutien éducatif en ligne aux jeunes de 12 à 25 ans dans tout le département. Ce projet, implanté dans l'Allier, est porté conjointement par la Caf, le Conseil départemental et le Sdjes, dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles (SDSF). La coordination du réseau des Promeneurs du Net est assurée par la Fédération des Centres sociaux de l'Allier.

Ce dispositif compte aujourd'hui 43 promeneurs dont 7 promeneurs parentalité.

Les aides aux vacances et aux loisirs

Parce que les vacances et les loisirs s'organisent et ont un coût, la Caf de l'Allier encourage le temps libre des enfants et des familles en proposant différentes offres.

Le centre de vacances de la Caf de l'Allier : Les Gatinelles

La Caf de l'Allier est propriétaire d'un centre de vacances situé à Brétignolles-sur-Mer en Vendée sur un parc de 6 hectares.

LE CAMPING

La partie camping propose un large choix d'hébergements : chalets, appartements meublés, mobil homes, tentes équipées et emplacements nature. Ouvert à tout public, toute l'année, le camping dispose d'une **capacité de 354 personnes**.

LE CENTRE DE VACANCES

Il est composé de 6 pavillons d'hébergements aménagés et dispose d'une **capacité de 205 enfants**. Il permet d'accueillir différents séjours.

DES SÉJOURS COLONIE POUR LES ENFANTS

Dans le cadre de sa politique vacances, la Caf de l'Allier propose des séjours colonie à Brétignolles-sur-Mer aux enfants âgés de 6 à 17 ans issus des familles allocataires. Organisés en juillet et août, ils durent 13 jours, avec deux sessions en juillet et deux sessions en août.

En 2024, 199 jeunes de l'Allier ont bénéficié d'un séjour colonie été et 49 jeunes d'un séjour colonie automne.

LES CHÈQUES VACANCES

L'aide prend la forme de chèques vacances, gérés par l'ANCV, à destination des familles bénéficiaires aux revenus modestes. Le montant de cette aide est calculé en fonction du quotient familial, avec un complément financier accordé par la Caf.

En 2024, 4 816 familles (5 185 en 2023) ont bénéficié du dispositif chèques vacances pour un montant total de 428 833 € (-6,96 %).

1^{ER} DÉPART VACANCES EN FAMILLE

La finalité de ce dispositif est d'aider les familles allocataires à revenu modeste à réaliser un projet de vacances en les soutenant financièrement et en les accompagnant dans l'organisation de ce projet (de son organisation à sa réalisation). Cette démarche implique pour les familles une prévision budgétaire, l'organisation matérielle de réservation et la préparation au voyage...

En 2024, 5 familles (6 en 2023) ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 5 657 € (+14,79 %).

LES SÉJOURS EUROPÉENS

La Caf de l'Allier (en lien avec le gestionnaire Calypso du centre de vacances Les Gatinelles), a proposé deux séjours en Espagne pendant les mois de juillet et août, destinés aux enfants âgés de 13 à 17 ans. La Caf a contribué à hauteur de 360 euros, laissant un coût résiduel de 200 euros à la charge des familles.

En 2024, 89 (88 en 2023) jeunes de l'Allier ont bénéficié de ces séjours pour un montant total de 37 640 € (+3,52 %).



L'accompagnement à la parentalité

Développer les services aux familles, réduire les inégalités

La Caf accompagne les familles lors des moments clés de leur vie et soutient les parents dans l'accomplissement de leur rôle et de leurs responsabilités éducatives.

Au-delà du versement des prestations, la Caf s'associe aux acteurs locaux tels que les collectivités territoriales, les professionnels et les associations pour impulser et construire une politique familiale et sociale.

LES PRESTATIONS D'ENTRETIEN

La Caf intervient aux moments clés de la vie des familles tels que la naissance, les changements de rythme de vie ou la séparation. À travers ses prestations d'entretien, la Caf contribue aux dépenses auxquelles les familles doivent faire face lorsque les enfants grandissent, comme la rentrée scolaire, les vacances et les loisirs.

L'AIDE À DOMICILE

Le soutien de la Caf aux structures d'aide à domicile a pour objectif d'aider les familles confrontées à des événements révélateurs ou générateurs de difficultés passagères, ayant des répercussions sur les enfants du foyer. L'intervention, effectuée par des professionnels qualifiés, permet de restaurer ou de maintenir l'autonomie des familles en leur apportant une assistance éducative, sociale ou matérielle. Elle se traduit par des activités d'aide à la vie quotidienne et un soutien à l'éducation des enfants.



PARENTALITÉ

ALLOCATIONS FAMILIALES (AF)

53,6	18 493
millions d'euros	bénéficiaires

COMPLÉMENT FAMILIAL (CF)

9,9	3 376
millions d'euros	bénéficiaires

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS)

9,6	13 018
millions d'euros	bénéficiaires

ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL (ASF)

14,8	4 144
millions d'euros	bénéficiaires

LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

"L'accompagnement à la scolarité" offre diverses activités pour aider les enfants et les jeunes à trouver les ressources et le soutien nécessaires pour réussir à l'école, au collège et au lycée. Il a également pour but d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

En 2024, 19 projets ont bénéficié de contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS (LAEP)

Ils sont destinés aux enfants de moins de six ans, accompagnés de leurs parents ou d'un adulte familial, pour participer à des moments conviviaux de jeux et d'échanges. Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour accueillir les familles. Les principaux objectifs de ces lieux sont de favoriser l'éveil et la socialisation des enfants, ainsi que de soutenir les parents dans leur rôle en leur permettant d'échanger avec d'autres parents ou avec des professionnels.

En 2024, la Caf de l'Allier a financé 6 Laep.

LES ESPACES RENCONTRE

L'Espace de Rencontre est un lieu neutre et convivial où l'enfant peut établir, renouer ou renforcer une relation avec l'un de ses parents en cas de divorce ou de séparation, ainsi qu'avec ses grands-parents ou tout autre membre de la famille (comme un frère ou une sœur adulte, un oncle ou une tante).

En 2024, la Caf de l'Allier a financé 2 espaces de rencontre.

LA MÉDIATION FAMILIALE

Le service de médiation familiale est un lieu d'écoute, d'échanges et de négociation pour les parents, grands-parents. Il permet d'aborder les problèmes liés aux conflits familiaux en prenant concrètement en compte les besoins de chacun, notamment ceux des enfants, grâce à l'intervention d'un médiateur familial qualifié et impartial. Le médiateur a pour mission de rétablir la communication et de créer un climat de confiance favorable à la recherche d'accords entre les parties.

En 2024, la Caf de l'Allier soutient 3 services de médiation familiale.

ZOOM sur nos partenariats

Signature de la charte "Avec les familles"

Mardi 19 novembre, la Communauté de communes Pays de Lapalisse, la MSA et la caf de l'Allier ont signé une charte avec les familles.

La charte "Avec les familles" est une initiative conçue avec et pour les familles, visant à :

- Favoriser l'accès aux droits et aux services grâce à l'information et au développement de nouveaux services.
- Renforcer le lien social et l'engagement citoyen.
- Développer une culture de prévention en mobilisant les ressources des familles.
- Encourager la participation des familles et des acteurs locaux.

L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

L'intermédiation financière devient la norme pour les pensions alimentaires impayés.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'intermédiation financière des pensions alimentaires est automatiquement mise en œuvre pour l'ensemble des parents séparés lorsqu'une pension alimentaire est fixée. Ce service public vise à sécuriser les paiements de pensions, à limiter les conflits parentaux et à prévenir les risques de précarisation, en particulier dans les familles monoparentales.

Près de 1 600 pensions alimentaires intermédiées sont gérées par le service de l'ARIPA au bénéfice d'allocataires de l'Allier.

Le cadre de vie et l'habitat

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement

La qualité du logement et du cadre de vie favorise la cohésion sociale, l'épanouissement des familles et leurs projets d'insertion.

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Pour répondre aux enjeux de cohésion sociale et d'intégration sur les territoires, la Caf suit deux orientations :

- soutenir les structures de l'animation de la vie sociale afin de contribuer à la cohésion sociale locale,
- structurer une offre d'animation de la vie sociale ciblant les publics spécifiques.

CENTRE SOCIAUX ET ESPACES DE VIE SOCIALE

Equipements de proximité, les centres sociaux et les espaces de vie sociale constituent des relais essentiels de l'action sociale des Caf et de la politique familiale. Ils accompagnent les initiatives des habitants et favorisent leur prise d'autonomie, remplissant ainsi un rôle important dans les dynamiques de territoire et sur la citoyenneté de proximité. Les familles y trouvent accueil, écoute et orientation, notamment pour faciliter l'accès aux droits.

En 2024, la Caf de l'Allier a financé 19 centres sociaux et 12 espaces de vie sociale.

LES PRESTATIONS LÉGALES

La Caf de l'Allier gère les aides au logement (ALS, ALF, APL), attribuées sous condition de ressources, pour aider les familles à payer leur loyer.

En 2024, 26 836 allocataires (-1,67 %) ont bénéficié d'une aide au logement pour un montant total de 72 millions d'euros (+0,84 % par rapport à 2023).

Dans l'Allier, on constate une prédominance plus marquée des aides au logement dans le secteur locatif privé et une proportion moindre dans le secteur public par rapport à la moyenne nationale.



LOGEMENT

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

28,8 **11 309**
millions d'euros bénéficiaires

ALLOCATION DE LOGEMENT SOCIALE (ALS)

27,4 **11 288**
millions d'euros bénéficiaires

ALLOCATION DE LOGEMENT FAMILIALE (ALF)

15,8 **4 239**
millions d'euros bénéficiaires



ZOOM sur nos partenariats

Réunions bailleurs

La Caf et l'ADIL ont organisé 3 réunions pour les bailleurs : le 11 juin à Moulins, le 20 juin à Montluçon et le 25 juin à Vichy.

Le thème central était "**Bien s'informer et être bien accompagné : Toutes les clés d'une location saine.**"

Un temps d'échange et de "parole aux bailleurs" avec l'ensemble des intervenants a été proposé. Ont participé également à cette rencontre : le Guichet France Rénov du Conseil départemental à Moulins, Soliha à Montluçon et la Maison de l'Habitat de Vichy.

104 propriétaires ont participé à ces réunions.

LES PRÊTS MÉNAGERS-MOBILIERS

La Caf de l'Allier soutient les familles allocataires aux revenus modestes en les aidant à acquérir des appareils ménagers ou un mobilier de première nécessité.

En 2024, 587 accords (752 en 2023) pour 372 428 euros (-17,54 %).

AMELIORATION DES CONDITIONS D'HABITAT

Un prêt à l'amélioration de l'habitat, sans intérêt, peut être consenti aux bénéficiaires potentiels d'action sociale pour réaliser des travaux dans leur résidence principale.

INDÉCENCE

La Caf est signataire de la charte partenariale conclue jusqu'en 2025 qui organise les actions mises en oeuvre en faveur de la lutte contre l'habitat indigne. Un des leviers pour inciter le bailleur à réaliser les travaux est la consignation de l'allocation logement. La Caf a habilité et signé des conventions avec 3 opérateurs compétents pour réaliser des diagnostics d'indécence.

OFFRE DE SERVICE "IMPAYÉS DE LOYER"

Un rendez-vous est proposé aux familles en situation d'impayés de loyer afin d'éviter la dégradation de leur situation, les informer sur leurs droits et les accompagner dans leur parcours logement.

En 2024, 15 accompagnements (23 en 2023) ont eu lieu.

LE DISPOSITIF IDEAL

Le dispositif Ideal (intégration des demandes d'aide au logement) permet aux bailleurs sociaux l'envoi dématérialisé des informations nécessaires à l'étude et au paiement de l'aide au logement.

En 2024, 7 bailleurs sociaux utilisent ce dispositif dans l'Allier.





Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables
à l'autonomie, à l'insertion
et au retour à l'emploi

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante.

Le soutien face à la précarité

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Il garantit un revenu minimal aux personnes dont les ressources sont faibles.

En 2024, 8 230 bénéficiaires sans majoration isolement (-2,14 % par rapport à 2023).

LE RSA MAJORÉ POUR ISOLEMENT

Le montant du Rsa peut être majoré, sous certaines conditions, pour les personnes seules assumant la charge d'un enfant né ou à naître.

En 2024, 1 120 bénéficiaires avec majoration isolement (+4,28% par rapport à 2023).

LA PRIME D'ACTIVITÉ

La Prime d'activité apporte un complément de ressources aux personnes exerçant une activité professionnelle : salariés, travailleurs indépendants, travailleurs handicapés, et, sous certaines conditions, étudiants et apprentis. Elle concerne les personnes en activité dès l'âge de 18 ans. Cette prestation a pour vocation de soutenir l'activité ou le retour à l'emploi.

En 2024, 22 222 bénéficiaires (-2,51 % par rapport à 2023).



SOLIDARITÉ

PRIME D'ACTIVITÉ

50,8	22 222
millions d'euros	bénéficiaires

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

62,2	9 350
millions d'euros	bénéficiaires

ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH)

81,9	8 159
millions d'euros	bénéficiaires

ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

5,3	1 563
millions d'euros	bénéficiaires

LES SECOURS ET PRÊTS D'HONNEUR

Il s'agit d'une aide financière occasionnelle attribuée aux familles allocataires rencontrant des difficultés de vie passagère pouvant les déstabiliser.

En 2024, 82 secours (103 en 2023) pour un montant de 32 193 euros (-2,19 %) et 94 prêts d'honneur (79 en 2023) pour un montant de 78 633 euros (+ 33,95 %).

L'accompagnement social

Le travail social est un élément essentiel de l'offre globale de services de la Caf. En complément des prestations, des équipements et des services, le service social propose aux allocataires et aux familles une intervention à dimension humaine visant à les aider à élaborer un projet de remobilisation et à retrouver leur autonomie.

L'OFFRE DE SERVICE "DÉCÈS D'ENFANT"

Pour soutenir les parents lors de la perte d'un enfant, un accompagnement avec un travailleur social leur est proposé. Cette intervention permet à la famille d'exprimer sa douleur, d'être écoutée, et, si nécessaire, d'être orientée vers des professionnels spécialisés. En plus de cet accompagnement, la Caf verse une aide financière aux parents endeuillés.

En 2024, 33 accompagnements (23 en 2023) et 11 aides financières (15 en 2023) pour un montant de 10 500 euros.

L'OFFRE DE SERVICE "DÉCÈS DE CONJOINT"

Notre mission est aussi de soutenir spécifiquement les familles confrontées à des événements déstabilisant rapidement l'équilibre familial, comme le décès d'un conjoint. L'offre de service "Décès d'un conjoint" simplifie les démarches administratives en actualisant rapidement les prestations et oriente les familles vers des associations offrant soutien et informations.

En 2024, 48 accompagnements (35 en 2023) et 12 aides financières (9 en 2023) pour un montant de 10 749 euros.

L'OFFRE DE SERVICE "SÉPARATION"

La séparation entraîne de nombreux changements. La Caf de l'Allier propose un accompagnement pour aider les parents à gérer les conflits, le stress, et à répondre aux besoins des enfants.

En 2024, 283 accompagnements (151 en 2023) et 18 aides financières (11 en 2023).

L'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Créée et versée à compter de décembre 2023, elle apporte un soutien dans les départs réalisés en urgence.

En 2024, 152 demandes ont été traitées (27 en 2023) pour un montant moyen de 972 €.

L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE DES PENSIONS ALIMENTAIRES

Les Caf et Msa peuvent faciliter le versement de la pension alimentaire des parents séparés faisant face à des impayés en étant l'intermédiaire entre les deux.

Le principe est simple : le parent débiteur paie la pension à la Caf, qui reverse au parent créancier. Ainsi, il n'y a plus d'ala ni sur la date de réception de la pension, ni sur le montant réellement acquitté. Un non-paiement ou un paiement partiel est immédiatement identifié par les services de la Caf, qui mettent en oeuvre une procédure de recouvrement amiable puis forcé (saisies sur salaire).

En cas de violences conjugales, l'intermédiation financière permet d'éviter au parent créancier de faire connaître ses coordonnées bancaires et domiciliaires au parent débiteur.

www.pension-alimentaire.caf.fr

Le soutien face au handicap

L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH)

Elle garantit un revenu d'existence aux personnes qui en sont bénéficiaires. L'Aah est recalculée chaque trimestre pour les bénéficiaires travaillant en milieu ordinaire ou travailleurs indépendants, qui doivent déclarer régulièrement leurs ressources dans leur espace "Mon compte" du caf.fr.

En 2024, 8 159 bénéficiaires (+2,27 %).

L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

Il s'agit d'une aide apportée aux parents pour l'éducation et les soins de leur enfant souffrant d'un handicap, après décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph), fixant le taux d'invalidité.

En 2024, 1 563 bénéficiaires (+5,89 %).

L'ALLOCATION JOURNALIÈRE DE PRÉSENCE PARENTALE (AJPP)

Elle est versée aux parents qui cessent ponctuellement de travailler pour s'occuper d'un enfant gravement malade, accidenté ou handicapé.

En 2024, 45 familles bénéficiaires (-6,25 %).

L'ALLOCATION DÉCÈS D'UN ENFANT (ADE)

L'allocation décès d'un enfant est une prestation, sous conditions de ressources, créée en juillet 2020 dans le cadre du dispositif d'accompagnement des familles confrontées au décès d'un enfant. Elle vise à améliorer les droits et l'accompagnement des familles lors du décès d'un enfant. Elle s'adresse aux familles allocataires et non allocataires.

En 2024, 38 familles bénéficiaires (+35,71 %).

L'ALLOCATION JOURNALIÈRE DU PROCHE AIDANT (AJPA)

L'Ajpa a été mise en place en septembre 2020 pour indemniser les personnes cessant ou diminuant leur activité professionnelle, dans le cadre d'un congé de proche aidant accordé par l'employeur, pour s'occuper d'un proche en perte d'autonomie ou dont le taux d'incapacité est d'au moins 80 %.

En 2024, 7 bénéficiaires (3 bénéficiaires en 2023).



LE DISPOSITIF DAHLIR

Le DAHLIR est le Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des loisirs Intégrés et Réguliers.

L'association DAHLIR vise à faciliter l'intégration sociale des enfants et adultes fragilisés via un parcours d'accompagnement sur mesure au sein de clubs ou associations de loisirs de leurs choix.

La démarche d'accompagnement du DAHLIR a plusieurs finalités :

- Faciliter l'accès aux Accueils Collectifs

de Mineurs (ACM) pour les familles dans le cadre du projet global de l'enfant.

- Accompagner et sensibiliser les ACM dans l'accueil et l'intégration de l'enfant en situation de handicap.
- Favoriser les liens entre la famille, la structure d'accueil (ACM) et l'établissement médico-social s'il y a un.

En 2024, la Caf a contribué pour 50 000 € au fond commun, permettant une prise en charge de 68 enfants dans 33 accueils de loisirs.

L'implication territoriale de la Caf de l'Allier

Les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation

des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

11 Ctg ont été signées, avec chaque EPCI du territoire :

- **Communauté de communes Commentry Montmarault Nérès Communauté;**
- **Communauté d'agglomération de Montluçon,**
- **Communauté de communes Val de Cher;**
- **Communauté de communes Pays de Tronçais;**
- **Communauté de communes Pays d'Huriel;**
- **Communauté de communes Pays de Lapalisse;**
- **Communauté d'agglomération Vichy Communauté;**
- **Communauté de communes de Saint-Pourçain-Sioule-Limagne;**
- **Communauté d'agglomération Moulins Communauté;**
- **Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire;**
- **Communauté de communes du Bocage Bourbonnais.**





Glossaire

Aah	Allocation aux adultes handicapés	Ccas	Centre communal d'action sociale
Ade	Allocation décès enfant	Cf	Complément familial
Aeeh	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	Cnaf	Caisse nationale des Allocations familiales
Af	Allocations familiales	Cog	Convention d'objectifs et de gestion
Ajpa	Allocation journalière du proche aidant	Cpog	Convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion
Ajpp	Allocation journalière de présence parentale	Csg	Contribution sociale généralisée
Alsh	Accueil de loisirs sans hébergement	Ctg	Convention territoriale globale
Alf	Allocation logement familial	Eaje	Etablissement d'accueil du jeune enfant
Als	Allocation logement social	Fnas	Fonds national d'action sociale
Apl	Aide personnalisée au logement	Fnga	Fonds national de gestion administrative
Aripa	Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires	Fnpf	Fonds national des prestations familiales
Asf	Allocation de soutien familial	Ideal	Intégration des demandes d'aide au logement
Asfc	Allocation de soutien familial complémentaire	Laep	Lieu d'accueil enfants parents
Asfnr	Allocation de soutien familial non récupérable	Mdph	Maison départementale des personnes handicapées
Asfr	Allocation de soutien familial récupérable	Msa	Mutualité sociale agricole
Avpf	Assurance vieillesse des parents au foyer	Paje	Prestation d'accueil du jeune enfant
Avs	Animation de la vie sociale	Ppa	Prime d'activité
Bafa	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur	Prepaje	Prestation partagée d'éducation de l'enfant
Caf	Caisse d'Allocations familiales	Rpe	Relais petite enfance
Cas	Commission d'action sociale	Rsa	Revenu de solidarité active

L'Essentiel

Rapport d'activités Caf de l'Allier

2024

»»»»»



CAF DE L'ALLIER

9 & 11 rue Achille Roche

03013 MOULINS CEDEX

3230 Service gratuit
+ prix appel



caf·fr